



Mairie de SAINTE CATHERINE  
58 Rue de Châteauvieux  
69440 SAINTE CATHERINE

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU  
VENDREDI 27 JANVIER 2023**

**PRÉSENTS** : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Sophie GEORGES, Joëlle MASSE, Joël BOURGEOIS, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE, Elodie GEY, Séverine LE SCOUR SOTIN

**EXCUSÉS** : Gaëlle GUYOT-MICHEL donne pouvoir à Sophie GEORGES, Adrien JACQUET donne pouvoir à Patrice GRANGE, Mickaël PORTELA donne pouvoir à Joël BOURGEOIS, Thierry DAYDE donne pouvoir à Christophe DUMAS

**ABSENTE** : Ghislaine DIDIER

**Secrétaire de séance** : Patrice GRANGE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 Décembre 2022.

**Délibération n° 2023-001 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ET DETR ET APPROBATION DES MODALITES DE FINANCEMENT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES ECOLIERS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la composition des dossiers de demande de subvention, chaque opération doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité approuvant le lancement du projet ainsi que son plan de financement.

Vu les circulaires n°E-2022-28 du 10 novembre 2022 et E-2022-29 du 10 novembre 2022 concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Monsieur le Maire demande l'approbation du lancement du projet ainsi que son plan de financement, rappelle les enjeux de l'aménagement de la Rue des Ecoliers, présente aux membres du Conseil Municipal le Plan de Financement de l'opération :

<b>DATE</b>	<b><u>MONTANT DES TRAVAUX ET DE MAITRISE D'OEUVRE</u></b>	<b>SUBVENTIONS ET FINANCEMENT</b>
<b>2023</b>	<b>386 607.73 € H.T Dont (372 271.73 € HT de Travaux 13 800.00 € H.T de Maîtrise d'œuvre)</b>	<b>Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)</b>
		<b>Aide sollicitée : 96 651.00 €</b>
		<b>Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR)</b>
		<b>Aide sollicitée : 96 651.00 €</b>
		<b>Subvention départementale :</b>
		<b>Aide sollicitée : 77 321.00 €</b>
		<b>Subvention région :</b>
		<b>Aide sollicitée : 38 660.00 €</b>
		Financement communal : 77 324 .73 €
		Total financement : 386 607.73 €

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le lancement du projet des travaux d'aménagement de la Rue des écoliers, **APPROUVE à l'unanimité** le Plan de Financement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), **AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents aux travaux d'aménagement de la Rue des Ecoliers.

**Délibération n° 2023-002 : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLES N° D955 - D9651 - D962**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune rendu public et approuvé le 21 Juin 2007, Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 et applicable le 7 Octobre 2011, Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 et applicable le 23 Septembre 2014, Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 et applicable le 18 Juillet 2020, Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a

institué le droit de préemption urbain dans les zones urbaines ou les zones d'urbanisation futures de certains secteurs du territoire communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 13 Janvier 2023, concernant les parcelles D955 - D961 - D962 pour une superficie totale de 970 m<sup>2</sup>, classée en zone Ui, située à Sainte Catherine 69440 - Rue du Pertuis

Monsieur Mickaël PORTELA, partie prenante dans le dossier, ne pourra pas se prononcer sur cette délibération. Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur les parcelles D955 - D961 - D962 pour une superficie totale de 970 m<sup>2</sup>.

### **Délibération n° 2023-003 : ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNÉE 2022**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 2 462.00 € a été attribuée à la commune, du Conseil Général du Rhône concernant les projets ci-dessous dans le cadre de la répartition 2022 du produit 2021 des amendes de police :

- Travaux de remplacement de bordures et réfections de trottoirs « Montée des Sources » : montant HT : 2 750.00 € soit montant TTC : 3 300.00 €
- Achat de panneaux de signalisation : montant HT : 610.20 € soit montant TTC : 732.24 €
- Achat silhouette enfant : montant HT 1 565.00 € soit montant TTC 1 878.00 €

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE à l'unanimité** la subvention de 2 462.00 € accordée par le Conseil Départemental du Rhône dans le cadre de la répartition 2022 du produit 2021 des amendes de police pour les travaux suivants :

- Travaux de remplacement de bordures et réfections de trottoirs « Montée des Sources » : montant HT : 2 750.00 € soit montant TTC : 3 300.00 €
- Achat de panneaux de signalisation : montant HT : 610.20 € soit montant TTC : 732.24 €
- Achat silhouette enfant : montant HT 1 565.00 € soit montant TTC 1 878.00 €

**S'ENGAGE** à effectuer les travaux.

### **Délibération n° 2023-004 : ÉLECTION DU MANDAT DE 4<sup>ème</sup> ADJOINT SUITE A LA DÉMISSION DE MONSIEUR LOÏS GIROUD-JOURNOUD**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que par courrier en date du 8 Décembre 2022 adressé à Madame la Préfète du Rhône, Monsieur Loïs GIROUD-JOURNOUD, a souhaité démissionner de son poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire et de son mandat de conseiller municipal.

En application des dispositions de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, Madame la Préfète du Rhône a décidé d'accepter sa démission de son mandat d'adjoint qui a pris effet à compter du 13 Janvier 2023. Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15, Vu la délibération n° 2020-021 du 26 Mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoints au maire, Vu les délibérations n°2020- 032 du 26 Mai 2020 et n° 2020- 036 du 12 Juin 2020 relatives à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance du poste du 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du quatrième adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages en cas de troisième tour (si besoin).

Est candidate : Madame **Elodie GEY**

#### **• Premier tour de scrutin**

Chaque conseiller, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	13
Bulletin blanc ou nul à déduire.....	1
Nombre de suffrages exprimés.....	12
Majorité absolue.....	8

a obtenu : **Madame Elodie GEY** 12 voix

**Madame Elodie GEY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été élu 4<sup>ème</sup> adjoint au 1<sup>er</sup> tour du scrutin. Monsieur le Maire installe **Madame Elodie GEY** en qualité de quatrième adjoint. **Madame Elodie GEY** a décidé d'accepter d'exercer ses fonctions de quatrième adjoint.

L'ordre du tableau sera le suivant

<i>Maire</i>	Pierre DUSSURGEY
<i>1<sup>er</sup> adjoint</i>	Lucien DERFEUILLE
<i>2<sup>ème</sup> adjoint</i>	Sophie GEORGES
<i>3<sup>ème</sup> adjoint</i>	Joëlle MASSE
<i>4<sup>ème</sup> adjoint</i>	Elodie GEY

<i>Conseillers Municipaux</i>	Joël BOURGEOIS
	Gaëlle GUYOT-MICHEL
	Christophe DUMAS
	Patrice GRANGE
	Thierry DAYDE
	Mickaël PORTELA
	Adrien JACQUET
	Séverine LE SCOUR SOTIN
	Ghislaine DIDIER

Monsieur le Maire félicite Elodie GEY pour sa nouvelle nomination.

Sophie GEORGES, quant à elle, annonce sa prochaine démission du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint et du conseil municipal. Elle souhaite se consacrer pleinement à son métier de professeur de français.

### Questions diverses

**Projets à venir** : Construction des futurs vestiaires du foot + rénovation des vestiaires existantes + création d'un assainissement pour les bâtiments - Achat de la cure - Aménagement de la Rue des Ecoliers - Rénovation intérieure de l'église.

**Vitreaux de l'église** : Le nom du prêtre est désormais caché. Le collectif des victimes de Louis Ribes souhaiterait l'enlèvement complet des vitreaux. Monsieur le Maire est en accord avec les victimes.

**La Fabrik** : La Commune souhaite accueillir le festival « Un mouton dans le ciel ». La Commission Culture doit faire le choix du spectacle et transmettre rapidement l'information.

**Le Trait d'Union** : Une nouvelle agence immobilière relance la vente des bâtiments appartenant à Sébastien GEY. Elle demande la possibilité de séparer la partie habitable et le bar de la partie restaurant. La Commission Urbanisme devra se prononcer sur cette éventualité.

**Paris-Nice** : La course cycliste traversera la commune le Jeudi 9 Mars entre 11h45 et 12h. Il pourrait être envisager d'emmenner les enfants de la cantine sur le tracé Rue du Pertuis ou Rue de Chateaufieux.

**Croix de Chavassieux** : Suite aux dégâts subis par la chute d'une botte de paille, un maçon a été sollicité pour établir un devis de réparations. Voir avec les assurances pour la prise en charge des frais de remise en état.

**Inauguration du Square Dr HAUDRY** : A voir avec la famille du Docteur : 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> samedi d'Avril.

### Tour de table

#### **Joëlle MASSE**

- Conseil municipal d'enfants : Présentation du nouveau CME lors de la cérémonie des vœux du Maire et passation de pouvoir de l'ancien maire junior : Léa GUYOT au nouveau maire Keziah DERFEUILLE.

#### **Christophe DUMAS**

- Remerciements à Sophie GEORGES pour son engagement au sein du conseil municipal actuel.

#### **Lucien DERFEUILLE**

- Le projet de déclaration d'utilité publique de Chavassieux a été déposé en Préfecture.
- Le Juge des expropriations devrait rendre son jugement le Lundi 30 Janvier sur le dossier de préemption de la cure.
- Les travaux prévus au stade de foot sont conditionnés à la révision du PLU. Une première ébauche devrait être déposée la semaine prochaine en mairie.
- Camping : Suite à la réunion avec l'avocat de la commune sur l'explication de sa note de cadrage, la mise en place d'une délégation de service publique paraît indispensable. Une prochaine réunion avec Franck et Carla DUSSUD est prévue le 3 Février.
- Suite à la nomination du nouveau maire junior Keziah, petit-fils de Lucien DERFEUILLE, celui-ci se retire de la Commission Vie Scolaire.

## **Réunions**

Prochain Conseil municipal

Adjoints

CME

Inauguration Bibliothèque / Ecole publique

Réunion emplacement containers OM

Vendredi 24 Février à 20h30 en mairie

Lundi 13 Février à 20h30 en mairie

Jeudi 23 Février à 17h30 en mairie

Samedi 3 Juin à 10h30

Mardi 7 Février à 20h30 en mairie

Fin de séance à 23h40